

| |
|---|
| FICHE GUIDE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE PERSONNALISEE ECOLES DE LA CIRCONSCRIPTION D'OULLINS |
|---|

- TEXTE DE REFERENCE

Organisation du temps d'enseignement scolaire et de l'aide personnalisée dans le premier degré - CIRCULAIRE N°2008-082 du 5-6-2008 Ministère de l'Education Nationale

« [...] II - L'organisation et la mise en place de l'aide personnalisée

Le conseil des maîtres propose à l'inspecteur de l'éducation nationale l'ensemble du dispositif d'aide personnalisée au sein de l'école, comprenant le repérage des difficultés des élèves, l'organisation hebdomadaire des aides personnalisées et les modalités d'évaluation de l'effet de ces aides en termes de progrès des élèves.

L'inspecteur de l'éducation nationale arrête ce dispositif pour l'année scolaire. Ce dispositif est ensuite inscrit dans le projet d'école selon les procédures en vigueur. Pour ce travail, **les enseignants s'appuient sur les programmes de l'école primaire**, références en matière de connaissances et de compétences à acquérir à chaque niveau, sur **les évaluations nationales**, références précises à des moments clé de la scolarité, **ainsi que sur les outils d'évaluation et de contrôle des résultats mis en œuvre dans chaque classe.** En application de l'article 10-3 du décret n°90-78 8 du 6 septembre 1990 précité, **le maître de la classe effectue le repérage des élèves susceptibles de bénéficier de cette aide personnalisée** dans le cadre de l'évaluation du travail scolaire des élèves, avec l'aide, le cas échéant, d'autres enseignants. **Cette liste, présentée au conseil des maîtres ou conseil de cycle, peut évoluer au cours de l'année en fonction d'évolutions constatées ou de besoins nouveaux.**

Le maître de la classe met en œuvre l'aide personnalisée et en assure la coordination lorsqu'il ne la conduit pas entièrement lui-même. Il s'appuie pour cela sur l'ensemble des moyens disponibles.

Le premier de ces moyens est la différenciation pédagogique dans la classe pendant les 24 heures d'enseignement dues à tous les élèves.

En fonction des difficultés rencontrées par les élèves, **l'aide personnalisée peut s'intégrer à un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)** ou prendre la forme d'un autre type d'intervention, en petit groupe par exemple. Ces actions peuvent se développer en lien avec le dispositif global d'aide aux élèves.

Pour la renforcer, notamment dans l'éducation prioritaire, **le maître peut être aidé par des enseignants spécialisés, d'autres enseignants de l'école ou d'une autre école dans le cadre d'échanges de service.**

[...]

L'adhésion des parents et de l'enfant est indispensable afin que l'aide personnalisée trouve sa pleine efficacité. Un emploi de temps hebdomadaire est présenté aux parents qui donnent leur accord.

III - L'information des familles

Vous veillerez à **informer les familles le plus tôt possible avant la rentrée scolaire des modalités d'organisation du temps scolaire et des principes de fonctionnement de l'aide personnalisée mentionnée au II.** »

- **CALENDRIER ANNUEL DE L'AIDE PERSONNALISEE**

- Répartition des horaires de l'Aide Personnalisée par périodes (Mi-septembre à Fin Juin)
Choix tenant compte des contraintes locales / Choix selon les compétences ciblées (chronobiologie)

- Répartition des Actions de l'Aide Personnalisée par périodes :

Compétences ciblées (Résultats des évaluations de classe et nationales + analyse de l'origine des difficultés) / Public d'élèves : Cycle ou niveau ciblé

- Répartition des groupes entre les enseignants : par compétence, par niveau, par cycle, par classe

- **ORGANISATION MATERIELLE**

- Choix des lieux

- Choix des dispositions du mobilier

- Choix des supports

- Prévisions des affichages et des traces écrites qui feront « outils » pour l'élève de retour en classe

- **PROGRAMMER L'AIDE PERSONNALISEE**

- Prévoir la progressivité des apprentissages

- Questionner les dispositifs et les activités pour les ajuster à la progression des élèves

- Concevoir la séquence d'enseignement

- Déterminer les objectifs visés dans chaque séance, et l'objectif terminal de la séquence d'enseignement

- Ritualiser le déroulement des séances :

- *Rituel d'accueil en lien avec la compétence visée

- *Activité(s) avec échanges et justifications sur les procédures de travail

- *Conclusion de la séance en faisant verbaliser aux élèves ce qu'ils ont appris, ce qu'il faut retenir, où et quand ce sera utile dans la classe

- Clarifier les progrès attendu par et pour l'élève

- Accompagner et entraîner la mémorisation des savoirs

- **POSTURE PEDAGOGIQUE**

- Déterminer la posture pédagogique à mettre en œuvre pour obtenir l'autonomie dans les apprentissages et les activités de classe

- Toujours préciser à l'élève : la discipline enseignée, le savoir à apprendre, ce qu'il faut retenir, à quoi cela va lui servir en classe et dans la vie en général (où, quand, pour quoi faire ?)

- Favoriser les verbalisations et les interactions

- Réfléchir sur les consignes scolaires : rendre explicites les implicites

- Valoriser progrès et réussite

- Encourager l'essai

- Mettre en place un dialogue « métacognitif » sur les procédures

- Utiliser l'erreur pour enseigner : l'analyser, l'utiliser pour permettre la prise de conscience de ce qui fait obstacle et permettre la modification durable des procédures

- Toujours conclure la séance en demandant à l'élève ce qu'il comprend et ce qu'il retient

- **PERMETTRE LES TRANSFERTS DES APPRENTISSAGES ET DES PROCEDURES EN CLASSE**

- Verbaliser les attendus scolaires : les comportements, la présentation du travail, la restitution des savoirs (à l'oral, à l'écrit)

- Concevoir des « outils » d'aide avec l'élève et l'entraîner à les utiliser en autonomie

- Valoriser les productions effectuées en aide personnalisée dans la classe, et pour la classe

- **QUOI, COMMENT ET QUAND EVALUER ?**

LE DISPOSITIF D'AIDE PERSONNALISEE : Evaluer l'impact des dispositifs choisis par l'équipe d'école : en réunion de régulation, les Aides Personnalisées ont-elles eu un impact quantifiable sur les résultats des élèves en classe ?

LES PROGRES DES ELEVES ACCOMPAGNES

- **AVANT** : Evaluer précisément les besoins de chaque élève avant la conception de la séquence d'Aide personnalisée qui le concerne
- **PENDANT** : Evaluer par le dialogue avec l'élève les progrès dans les apprentissages, les comportements, les procédures et les restitutions de savoirs ; valider les progrès et les réussites
- **APRES** : Au cours des séquences d'apprentissage en classe, dans les activités quotidiennes, dans les évaluations de classe et nationales